EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20200626-DEL272020-DE

Séance du 26 juin 2020

N° 27/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
19/06/2020

Date d'affichage
19/06/2020

L'an deux mil vingt, le 26 juin 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme GAMEIRO Lucie ; ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; Mme FERRY Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. RIGOLET Michel
Etai(ent) excusé(s) : Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. MOREAU Régis

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

M. le Maire propose les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2020 au conseil municipal.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'allouer aux associations les subventions pour 2020 suivantes :

	Montant
ADU ASS DES USAGERS LIGNE	20.00 €
ASCVA	4 500.00 €
ASSOCIATION ALSO	10.00 €
ASSOCIATION ASCVA section football exceptionnelle	990.00 €
AUTONNE VILLAGES	550.00 €
CLUB DES AINES RURAUX - SOLEIL D'AUTOMNE	300.00 €
COMITE DES FETES	450.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 300.00 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS	300.00 €
LE PRINTEMPS DES LAVOIRS	150.00 €
LES AMIS DU LIVRE	1 080.00 €
STE PROTECTION FORET COMP	50.00 €
VMEH VISITE MALADES ETS	70.00 €
TOTAL	**10 770.00 €**

- **ACCEPTE** de porter au Budget primitif 2020 au compte 6574 **11 000 €** avec des réserves pour évènements exceptionnels
- **AUTORISE** le Maire à octroyer le reliquat dans les limites budgétaires

Ainsi fait et délibéré le 26/06/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,



Hubert BRIATTE